



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4711^e séance

Lundi 24 février 2003, à 10 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Pleuger	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Vassilev
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Traoré
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Pakistan	M. Khalid
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

03-25636 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais expliquer d'emblée comment va se dérouler notre examen de la question de l'Afghanistan aujourd'hui. Premièrement, nous aurons une séance qui comportera un segment questions/réponses. Comme notre collègue japonais est venu de Tokyo pour nous fournir des informations, je crois que le Conseil devrait pouvoir engager un dialogue avec lui et avec les autres auteurs d'exposé après les avoir entendus. Ensuite, le Conseil tiendra une séance privée, car je crois comprendre que l'un des auteurs d'exposé a un document confidentiel qui sera distribué et fera alors l'objet d'un débat. Si cela convient au Conseil, nous allons procéder de la sorte.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre en date du 21 février 2003, qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de me référer à la séance publique que le Conseil de sécurité tiendra le lundi 24 février 2003 sur la question intitulée "La situation en Afghanistan", et vous prie de bien vouloir, en vertu des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, autoriser M. Mutsuyoshi Nishimura, Ambassadeur du Japon chargé de la coordination de l'aide à l'Afghanistan, à participer à cette séance et à communiquer des informations au Conseil de sécurité. »

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2003/209.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter M. Nishimura en vertu de l'article 39 du Règlement provisoire.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Nishimura à prendre place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre en date du 20 février 2003, qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander qu'en application de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Harald Braun, Représentant spécial du Gouvernement allemand pour la formation de la force de police afghane, soit autorisé à participer à la réunion du Conseil de sécurité sur la situation en Afghanistan, le lundi 24 février 2003, et qu'il lui soit accordé le droit d'informer le Conseil de sécurité. »

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2003/200.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement provisoire, M. Braun.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Braun à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Le Conseil de sécurité va entendre trois exposés, d'abord de M. Jean-Marie Ghéhenno, puis de M. Mutsuyoshi Nitshimura et enfin de M. Harald Braun. Après les trois exposés, je donnerai la parole aux membres du Conseil qui souhaiteront poser des questions à M. Nitshimura et aux deux autres auteurs d'exposé, étant donné que M. Nitshimura ne se joindra pas à nous pendant la séance privée du Conseil.

Je donne maintenant la parole à M. Guéhenno.

M. Guéhenno : Comme l'objet de la présente séance est l'état d'avancement de la réforme du secteur de la sécurité en Afghanistan, je bornerai mes remarques d'une part à une mise à jour des derniers développements intervenus depuis le dernier exposé au Conseil, et, d'autre part, à quelques observations sur la réforme du secteur de sécurité du point de vue de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Je limiterai mes commentaires sur la réforme du secteur de la sécurité aux relations entre les différentes activités, laissant la discussion de chacun des secteurs spécifiques aux nations chefs de file concernées.

Mais avant de commencer cette présentation, je voudrais informer le Conseil d'une triste nouvelle. Nous avons appris par des rapports de presse qu'un accident d'avion près de Karachi a entraîné la mort du Ministre afghan des mines et de l'industrie, S. E. M. Juma Mohammed Mohammadi, ainsi que celle, semble-t-il, d'un haut fonctionnaire du Ministère pakistanais des affaires étrangères, M. Mohammad Farhad Ahmed, et d'autres collègues afghans et pakistanais. Je voudrais exprimer nos sincères condoléances aux Gouvernements afghan et pakistanais pour cette perte cruelle.

Je reviens maintenant à l'objet de cet exposé.

S'agissant de la mise en oeuvre de la transition politique, telle qu'elle est prévue par l'Accord de Bonn, le processus particulièrement important de la

rédaction d'une nouvelle constitution a fait des progrès. Le bureau du Président Karzai prépare actuellement un décret qui établira la Commission constitutionnelle et indiquera les principaux éléments du processus constitutionnel. Ce décret apportera la clarté nécessaire sur un processus essentiel tout en indiquant le soutien fort du Gouvernement à ce processus. Les neuf membres de la Commission de rédaction de la Constitution feront partie d'une commission constitutionnelle plus importante, qui devrait être établie au début du mois prochain. Le bureau du Président Karzai a préparé une liste de près de 80 candidats pour une sélection éventuelle dans la Commission.

Une partie importante du processus constitutionnel sera la série de consultations publiques prévues entre avril et juin, qui auront pour objet de recueillir les vues des Afghans sur l'avenir politique de leur pays. Ces consultations auront lieu dans chacune des provinces de l'Afghanistan aussi bien que dans la diaspora afghane, en Iran et au Pakistan, et peut-être dans d'autres pays où cette diaspora est bien représentée. Les résultats de ces consultations seront des éléments de réflexion importants dans les travaux de la Commission constitutionnelle.

Une assistance technique venant de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de donateurs bilatéraux ainsi que de ressources universitaires a été mise à la disposition de la Commission de rédaction et de son secrétariat. Bien entendu, ces ressources seront également à la disposition de la Commission plénière. S'il est clair que le soutien d'experts internationaux sera une ressource utile pour les travaux de la Commission, nous restons convaincus qu'il est essentiel, pour la qualité du processus constitutionnel, qu'il soit mené par les Afghans eux-mêmes, car c'est aux Afghans de décider entre eux, en utilisant les instruments du dialogue et en faisant les compromis nécessaires, et de prendre les décisions sur les sujets politiques les plus sensibles.

Je suis également heureux d'informer le Conseil de sécurité des progrès réalisés dans la préparation des élections prévues pour le mois de juin 2004. Le 15 février 2003, le Président Karzai a envoyé au Secrétaire général une lettre dans laquelle il demande officiellement l'aide de la MANUA pour l'organisation du processus électoral et la coordination de l'assistance

internationale dans ce domaine. Il y a quelques jours, le responsable de la section électorale de la MANUA est arrivé à Kaboul et a commencé à travailler à la préparation des élections. Un noyau d'experts électoraux, dont les premiers éléments sont déjà arrivés, est en cours de déploiement dans la Mission des Nations Unies. Côté afghan, le Président Karzai a identifié un certain nombre de candidats qui pourraient devenir membres de la Commission électorale, dont nous attendons la formation pour le mois de mars. Une fois que cette commission sera établie, elle travaillera avec l'équipe de la MANUA pour créer une autorité électorale afghane qui sera responsable de la gestion du processus électoral. Une unité électorale a également été mise en place au Ministère de l'intérieur.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Gouvernement est maintenant engagé dans un rigoureux processus de finalisation du budget pour le prochain exercice budgétaire afghan, qui commencera le 21 mars. Les ministères élaborent actuellement des propositions, en consultation avec les groupes consultatifs sectoriels qui viennent d'être créés et réunissent des acteurs du Gouvernement et de la communauté d'assistance dans un cadre coordonné. Ce processus constitue un test important du système de prise de décisions au niveau gouvernemental et interministériel. Les propositions seront soumises à l'examen approfondi du Cabinet, puis finalisées afin d'être présentées au Forum de développement de l'Afghanistan, qui s'ouvrira le 13 mars à Kaboul. Pour que le processus de paix afghan, encore fragile, soit renforcé, je prie instamment tous les donateurs de participer au Forum de développement dans un esprit de générosité semblable à celui dont le Groupe d'appui à l'Afghanistan a fait preuve à Oslo en décembre dernier.

Les Afghans ont bon espoir que la communauté internationale tiendra ses engagements pour 2003. Le Gouvernement table, pour cette année, sur l'octroi d'une aide comprise entre 1,7 et 2 milliards de dollars. Cependant, cet optimisme est tempéré par l'inquiétante lenteur des versements. On craint également que les donateurs, qui suivent de près l'évolution de la situation internationale, ne réservent leurs fonds à d'autres fins éventuelles. C'est pourquoi les institutions redoutent de ne pouvoir tenir les promesses d'assistance qu'elles ont prises à l'égard de l'Afghanistan.

La situation des droits de l'homme en Afghanistan reste fragilisée par le piètre climat général en matière de sécurité. En l'absence d'institutions étatiques dignes de ce nom, nombre d'Afghans sont victimes de l'arbitraire des chefs locaux sans avoir la possibilité de se tourner vers des institutions judiciaires légitimes. Les spécialistes des droits de l'homme de la MANUA continuent de recueillir des informations faisant état d'exécutions extrajudiciaires, d'actes d'extorsion et de déplacements forcés.

La MANUA poursuit son action visant à renforcer les capacités de la Commission indépendante afghane des droits de l'homme et à intervenir auprès des autorités locales en vue de prévenir les exactions. Les bureaux auxiliaires de la Commission sont en cours d'installation à Bamyan, Herat et Mazar-i-Sharif. Avec le concours du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Commission afghane des droits de l'homme a commencé à classer par ordre de priorité les plaintes – plus de 600 – qui ont été déposées. Ainsi, la Commission sera plus à même d'identifier les affaires qui sont les plus urgentes tout en veillant à ce que ses ressources soient utilisées au mieux et à ce que des résultats positifs soient obtenus.

J'en viens maintenant au thème principal de la séance d'aujourd'hui. Avant de commenter la réforme du secteur de la sécurité, je souhaiterais décrire, à cet égard, certaines tendances que l'on observe depuis peu avec inquiétude en Afghanistan. Ces tendances montrent combien il est impératif d'accélérer la réforme du secteur de la sécurité mais aussi d'envisager des mesures immédiates en vue de renforcer la sécurité. Il faut espérer que ces questions seront également prises en considération dans le débat d'aujourd'hui.

Si le processus de Bonn a jusqu'ici permis d'éviter l'affrontement proprement dit des principales factions rivales, les Afghans n'en continuent pas moins, au plan individuel, de pâtir de l'insécurité qui résulte de la faiblesse des institutions nationales chargées de la sécurité, conjuguée à la puissance des chefs locaux. Les membres du Conseil se souviendront que le jour même de l'exposé de M. Brahimi devant le Conseil, il y a moins d'un mois, une mine artisanale explosait sur le bas-côté d'une route près de Kandahar, tuant 12 passagers d'un bus. Depuis, plusieurs autres incidents sont survenus à Kandahar. Le 12 février, une grenade a explosé devant le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

(HCR). Il s'agissait de la deuxième attaque à la grenade perpétrée contre les installations de l'ONU à Kandahar au cours des sept derniers mois. Heureusement, aucune de ces attaques n'a fait de victime. Le 29 janvier, un engin explosif a explosé dans les locaux de l'organisation non gouvernementale Action contre la faim sans, heureusement, faire de victime. Il y a une semaine, dans la ville de Kunduz, dans le nord-est du pays, une grenade a été lancée par-dessus l'enceinte du bureau de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). La déflagration a brisé les fenêtres du bâtiment, mais, par chance, personne n'a été blessé. Une heure plus tard, une deuxième explosion retentissait dans le centre de Kunduz.

Dans la partie orientale de l'Afghanistan, la campagne gouvernementale de destruction du pavot continue de se heurter à la forte opposition des tribus locales qui estiment ne pas être suffisamment dédommagées. Les activités de l'ONU ont dû être suspendues dans quatre districts de Nargarhar en raison de ces tensions.

Par ailleurs, la MANUA a récemment reçu des menaces d'enlèvement concernant le personnel international qui opère dans les provinces de Kabul, de Jalalabad et de Kunar. Ces menaces sont à prendre au sérieux. Des mesures de sécurité supplémentaires ont donc été mises en place. Cependant, nous restons préoccupés face à l'augmentation des menaces et des actes contre les organismes d'assistance internationaux. Par mesure de précaution, la MANUA examine avec les institutions de l'ONU et certaines missions étrangères ce que l'on devrait faire au cas où la situation en matière de sécurité se détériorerait au point de rendre périlleuses les opérations internationales dans certaines régions. Compte tenu de l'importance de la présence internationale pour le processus de paix, tout le monde admet que l'approche globale consistera à analyser au cas par cas les incidents en matière de sécurité et à procéder à des retraits éventuels en priorité vers d'autres sites en Afghanistan, tout en poursuivant les opérations dans toutes les autres zones tant que cela sera possible et sûr. Nos actions seront toujours guidées par la prudence et la vigilance, jamais par la panique. Je dois souligner qu'il s'agit simplement d'une planification d'urgence et qu'à l'heure actuelle, les principaux acteurs en Afghanistan n'ont pas le sentiment qu'une zone quelconque soit parvenue, ou soit près de

parvenir, à un stade tel qu'il faudrait envisager un retrait.

Malgré une inquiétude générale en matière de sécurité dans le pays, j'ai été heureux de constater le passage sans heurts du commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (FIAS) de la Turquie à l'Allemagne et aux Pays-Bas, le 10 février dernier. Je remercie la Turquie pour la direction exercée au cours des sept derniers mois par le général Hilmi Akin Zorlu et son personnel, et je rends hommage au professionnalisme et au dévouement dont ont fait preuve les officiers et soldats des 22 États Membres qui contribuent à la FIAS. Monsieur le Président, je remercie également votre gouvernement et celui des Pays-Bas, qui assument le commandement conjoint, sous la conduite du général Norbert van Heyst.

La réforme du secteur de la sécurité afghan soulève des problèmes importants : l'armée nationale doit être formée, les factions armées doivent être dissoutes, et une assistance doit être fournie pour aider les ex-combattants à se réinsérer dans la vie civile. Une force de police nationale doit être créée, l'état de droit rétabli, le secteur de la justice remis en état, et la culture et le trafic illicite de stupéfiants combattus. Enfin, les structures de renseignement interne, gonflées et intrusives, doivent être réformées, afin qu'elles n'inspirent plus de crainte parmi la population qu'elles sont censées protéger.

La réforme du secteur de la sécurité est d'autant plus urgente du fait des activités politiques complexes prévues pour les 16 mois à venir. Le secteur de la sécurité doit être en mesure d'assurer des conditions minimales de stabilité pour veiller à ce que la Loya Jirga constitutionnelle et les élections nationales soient constructifs et crédibles. Confirmant cette analyse, le Président Karzai a déclaré que la réforme du secteur de la sécurité était une priorité pour les mois à venir.

Le succès dépendra de l'adoption d'une approche globale et intégrée, prenant en compte les liens entre les sous-secteurs de la sécurité et unissant les efforts des acteurs internationaux et des dirigeants afghans à tous les niveaux. Par exemple, la création de la nouvelle armée et de la nouvelle police est liée à la réinsertion des membres des forces existantes de sécurité dans la vie civile. Cela exige un consensus politique au niveau local et national, et un engagement international pour fournir l'aide nécessaire.

Le succès dépendra aussi de la création d'institutions pleinement représentatives du gouvernement central. Les échelons supérieurs des ministères de la défense et de l'intérieur doivent refléter la diversité régionale et politique du pays, et doivent être perçus comme travaillant ensemble dans l'intérêt de l'union nationale. Ce n'est qu'ainsi que l'on établira la confiance nécessaire dans la nature véritablement nationale des nouvelles forces de sécurité. La décision prise le 20 février de modifier 17 postes de haut niveau au Ministère de la défense constitue un fait salubre, et c'est un signal fort de la détermination du Gouvernement à créer une armée véritablement nationale.

La création de l'armée, la dissolution progressive des milices et factions et la démobilisation, le désarmement et la réinsertion (DDR) effectifs des ex-combattants constituent le fondement de la réforme du secteur de la sécurité. Si ce processus réussit, la mise en oeuvre d'autres réformes, et l'Accord de Bonn en général, sera bien plus facile. Nous espérons que des mesures fermes seront prises au niveau du Gouvernement national pour aider à rétablir la confiance parmi les diverses factions qui doivent être désarmées, démobilisées et réinsérées; toutefois, il est clair que le soutien politique nécessaire à la réalisation du processus de DDR devra être progressivement établi, avec précaution, dans chaque région du pays. Pour ce qui est du soutien international, une conférence sur le processus de DDR vient d'avoir lieu à Tokyo le 22 février, et je suis sûr que nous en entendrons parler dans un moment.

À mesure que les milices locales sont dissoutes, une police nationale réformée devra être créée pour assurer les bases de l'état de droit dans le pays. Le nouveau Ministre de l'intérieur, Ali Ahmad Jalali, a fait preuve d'une détermination encourageante à réformer la police. Des efforts sont aussi intensifiés pour soutenir les gardes frontière, qui viennent d'être transférés du Ministère de la défense à celui de l'intérieur. La Norvège et d'autres pays scandinaves sont intéressés à faire avancer ce processus. Le Président Karzai et le Ministre préparent un projet de décret pour lancer le processus de réforme de la police et des gardes frontière, comme l'a fait pour l'armée le décret du 1er décembre.

L'effort de lutte contre les stupéfiants a été mis en route récemment par une campagne gouvernementale active d'élimination du pavot dans les principales

zones de production. Comme il a été dit, cet effort a créé quelques tensions, et devra être accompagné de programmes convaincants pour trouver des sources de revenus alternatives. Nous estimons que des projets alternatifs pour la promotion d'autres moyens de subsistance, d'infrastructure et de création d'emploi, d'un montant de 20 à 40 millions de dollars, devraient être disponibles à moyen terme. L'ampleur de ce problème est extrêmement bien exposée dans une étude sur l'économie de l'opium publiée le mois dernier par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Cette étude évalue le revenu brut de la production d'opium au niveau des exploitants à près de 1,2 milliard de dollars en 2002. Cela représente plus de la moitié de l'aide internationale totale attendue par le Gouvernement.

Toutes les activités dans le domaine de la réforme de la sécurité sont étroitement liées entre elles, ainsi qu'aux autres volets politiques et économiques du processus de Bonn. Le succès de ces activités requiert une coopération très approfondie, et je suis heureux de voir que les différents chefs de file pour les divers sous-secteurs et la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) ont coordonné leurs efforts à Kaboul. Mais les ressources nécessaires pour la réforme du secteur de la sécurité dépassent ce que pourront fournir individuellement les nations désignées comme chef de file. C'est pourquoi, et je voudrais insister à nouveau sur ce point, ces pays s'emploient à obtenir et à coordonner l'assistance fournie par d'autres nations dans leur secteur respectif. J'exhorte les États Membres à fournir l'aide financière et l'assistance matérielle nécessaires. L'ONU a créé quatre fonds d'affectation spéciale, pour la police, le secteur de la justice, le DDR et le paiement des salaires, et la fourniture de l'équipement non létal à l'armée nationale afghane.

Bien que la communauté internationale puisse et doive fournir une assistance, le succès des réformes dépendra en fin de compte des Afghans eux-mêmes. Dans les mois à venir, le soutien politique à la réforme du secteur de la sécurité doit être renforcé en actes et en paroles par l'Administration transitoire. La police, l'armée et les services de renseignement sont encore considérés par de nombreux afghans comme étant marqués politiquement. Les chances de succès des réformes du secteur de la sécurité seront largement renforcées si les autorités afghanes décident

d'accentuer leurs déclarations sur la réconciliation nationale.

Monsieur le Président, je vous remercie à nouveau d'avoir centré ce débat sur cette importante question de la sécurité dans tous ses aspects. J'attends avec intérêt un débat fructueux sur la question, car en définitive cette question est un des fondements de tout le processus de Bonn.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Nishimura.

M. Nishimura (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie vivement de l'occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité de la situation en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR).

Après 23 ans de guerre et de dévastation, et un an après la fin des dernières hostilités, les armes abondent encore en Afghanistan. Malgré des progrès notables, on constate encore des tensions aiguës entre les factions armées. L'édification de la nation ne sera pas possible dans ces conditions, pas plus que la réconciliation nationale. Plus important encore, les populations, qui ont enduré tant de souffrances pendant si longtemps, ne jouissent pas d'une véritable sécurité.

L'insécurité est une source de grande inquiétude pour les Afghans au moment où ils peinent si durement à reconstruire leur pays. Leur plus grande aspiration est le rétablissement de la paix et de l'état de droit dans leur pays. En effet, les soldats et les officiers partagent eux aussi cette aspiration. Ils sont las de la vie militaire. Ils aspirent à rentrer chez eux et à reprendre le cours normal de leur vie.

La communauté internationale est elle aussi très préoccupée face à l'insécurité au moment où elle mobilise des ressources, non seulement à Kaboul mais également dans les régions reculées du pays afin d'aider tous les Afghans dans leurs efforts de reconstruction. L'insécurité empêche les ressources des donateurs de parvenir aux zones les plus reculées.

L'insécurité est donc le plus grave problème que connaît aujourd'hui l'Afghanistan. Il n'est pas surprenant que toutes les parties conviennent unanimement que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR) des soldats et des officiers sont de la plus haute priorité. Plus limité est le nombre de soldats, plus grande est la sécurité. Plus nombreux sont

les ex-soldats qui occupent un emploi, plus pacifique est le développement.

Néanmoins, le DDR ne suffit pas à lui seul pour assurer la sécurité. La sécurité en Afghanistan ne sera possible que lorsque l'État sera le seul à détenir le pouvoir de faire exécuter les lois. Ceci, à l'évidence, implique la création d'une nouvelle armée nationale et d'une force de police nationale.

Les mesures de lutte contre les stupéfiants sont également essentielles pour assurer la sécurité. L'indépendance du système judiciaire est aussi nécessaire. Toutes ces composantes doivent être mises en place afin de permettre à la nation d'exister conformément à l'état de droit et non pas d'être à la merci des canons.

Tenant compte de ces éléments d'appréciation, le 1er décembre dernier, le Président Karzai a publié un décret important énonçant à grands traits les principes et les conditions qui touchent à la sécurité, à l'armée, au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion.

Ce décret stipule expressément la création d'une nouvelle armée nationale afghane ne comprenant pas plus de 70 000 soldats. Elle sera une institution ethniquement équilibrée. Et surtout, ce décret stipule également que les formations armées, les groupes armés et toute autre unité militaire ou paramilitaire n'appartenant pas à l'armée nationale afghane seront interdits.

Ceci marquera une étape décisive dans les efforts du Gouvernement pour asseoir son contrôle dans tout le pays. Une nouvelle armée nationale sera constituée, et toutes les formations militaires régionales devront disparaître. Ceci constituera effectivement une évolution remarquable.

Le 11 janvier dernier, le Président Karzai a pris de nouvelles mesures pour faire avancer le DDR par la promulgation des décrets portant création de quatre commissions gouvernementales.

Très récemment, le samedi 22 février dernier, le Président Karzai a annoncé à Tokyo son intention de désarmer son pays sous les 12 mois qui suivront le début du processus. Il a déclaré qu'il allait présenter en détail un programme de DDR le 21 mars prochain.

Vu tous ces faits remarquables récemment survenus, je suis aujourd'hui en mesure d'informer le Conseil que de solides bases de DDR sont posées en

Afghanistan; que le DDR commencera rapidement, promettant de transformer l'Afghanistan en conflit en une nation qui se développe pacifiquement; et que l'ensemble de la communauté internationale s'est engagée à appuyer le programme.

Le processus de DDR en Afghanistan ne diffère pas de celui mis en place dans d'autres pays. Pourtant, on prévoit que le DDR en Afghanistan sera particulièrement difficile, compte tenu du lourd héritage des rivalités entre les factions. Le fait qu'une nouvelle armée nationale doive être constituée parallèlement au DDR ajoute à la complexité de la tâche.

Le processus fondamental est le suivant : tous les soldats à désarmer doivent d'abord passer devant la Commission de désarmement et choisir entre l'enrôlement dans la nouvelle armée nationale ou la démobilisation. Ceux qui souhaitent s'engager dans la nouvelle armée nationale doivent alors passer des tests de recrutement rigoureux. Les noms de ceux qui y échouent, comme de ceux qui décident de quitter leurs formations armées, seront inscrits. Ils se verront offrir une série de mesures de réinsertion, notamment la formation professionnelle, des régimes de crédit, des emplois créés dans le secteur des travaux publics, des concessions de terrain, des indemnités en espèces, des projets de développement au niveau local, etc.

En outre, les soldats démobilisés pourront tirer parti d'un vaste réseau d'orientations qui leur permettra de rechercher des possibilités d'emploi partout dans le pays.

S'agissant du mécanisme administratif, le Programme afghan « Nouveau départ » sera créé pour en être le principal organe exécutant. Avec des bureaux dans neuf villes du pays, le programme assurera les inscriptions individuelles, aidera à choisir entre les possibilités de formation professionnelle les plus appropriées, et offrira le suivi nécessaire pendant trois ans.

Je voudrais brièvement expliquer comment le Gouvernement japonais, en tant que nation pilote du DDR, se propose de contribuer à ce programme.

Tout d'abord, le Japon est totalement attaché au succès du DDR. Nous continuerons de jouer un rôle de coopération tout au long du processus, de concert avec une autre institution pilote, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).

Sur le plan financier, le Gouvernement japonais a annoncé une contribution de 35 millions de dollars pour mettre en route le Programme « Partenariat pour la paix », élément fondamental du processus DDR. Outre sa contribution financière, le Japon envisagerait d'aider à mettre en place une large base de données indispensable à la mise en oeuvre du DDR.

Un autre domaine important pour lequel le Japon offre sa coopération est la formation professionnelle. Nous fournirons un programme de formation intensif, de nouveau en complément des contributions financières susmentionnées.

En outre, nous examinons le plus grand nombre possible de projets d'aide à la création d'emplois pour répondre aux exigences du DDR. Nous espérons employer le plus grand nombre possible d'ex-combattants dans le cadre de ces projets de travaux publics.

La tâche qui nous attend est vraiment redoutable. Nous devons nous attendre à affronter de nombreux défis et revers. Mais je suis persuadé que le Gouvernement afghan, l'ensemble du peuple afghan, et la communauté internationale resteront unis et seront à la hauteur des défis posés.

Cependant, aujourd'hui, en homme réaliste que je suis, je prévois un certain nombre de difficultés.

Premièrement, nous devons régler la question de savoir comment atteindre un accord sur le nombre de soldats et d'officiers qui devront quitter les rangs des formations armées. Le nombre de soldats sous les armes est difficile à estimer. La définition même d'un combattant est problématique.

Mettre en place un mécanisme de collecte des armes légères et lourdes et maintenir la transparence pendant le processus de collecte des armes sera également une question difficile à régler.

Il faudra accorder une attention très soutenue à toutes les phases du programme afin de préserver un sens aigu d'équité et d'impartialité.

Dans un pays qui a connu une longue histoire de conflits et de rivalités entre divers groupes, toute initiative visant à favoriser un groupe au détriment d'un autre est vouée à l'échec. Le renforcement de la confiance entre toutes les parties concernées sera essentiel au succès du programme de DDR. C'est pourquoi il est absolument nécessaire de faire preuve

de bon sens mais, dans le même temps, il convient d'adopter une attitude pragmatique. Le désarmement doit commencer là où la probabilité de réussite est la plus élevée afin de prendre de la vitesse, ce qui conduira à de nouveaux succès.

Le calendrier est également un facteur important. À Tokyo, la semaine dernière, le Président Karzai a dit qu'une fois commencé le processus de désarmement, celui-ci durerait un an. Il s'agit de permettre au processus de DDR de jouer un rôle positif dans le contexte des élections générales, qui sont prévues en juin de l'année prochaine.

Il y a un autre problème technique : quel traitement devons-nous réserver aux commandants qui continuent de contrôler des populations et des communautés importantes? Et bien entendu, comme toujours, nous sommes aux prises avec des difficultés financières. Les contributions des donateurs engagées jusqu'à présent ne suffiront pas pour faire face à l'immensité de la tâche qui nous attend.

Lors de la récente Conférence de Tokyo sur le DDR, comme je l'ai déjà dit, le Japon a annoncé une contribution de 35 millions de dollars, les États-Unis de 10 millions, le Royaume-Uni de 3,5 millions et le Canada de 2,2 millions. Cela fait un total de plus de 50 millions de dollars pour le coup d'envoi, ce qui est satisfaisant. Cependant, cela ne veut pas dire que les perspectives sont prometteuses et nous devons continuer à oeuvrer pour financer tout le processus. Enfin, le succès du processus de DDR dépendra en fin de compte de la capacité économique du pays lui-même. Un autre problème très grave est de savoir comment l'économie afghane et la communauté internationale parviendront à générer assez d'emplois pour tout le monde.

Toutes ces questions, et d'autres encore, sont délicates. Elles exigeront donc en fin de compte que l'on prenne des décisions politiques. Sans un large accord politique, il est fort probable que le DDR échouera. Le succès du processus de DDR repose principalement sur un engagement ferme de la part de tous les dirigeants politiques et régionaux.

Pour que le gouvernement de Kaboul et tous les dirigeants régionaux tiennent leurs engagements, il est absolument indispensable que la communauté internationale tout entière n'abandonne pas l'Afghanistan et qu'elle offre tout le soutien et les encouragements possibles. En fait, c'est parce qu'il

souhaite renforcer cette solidarité et ce soutien que le Gouvernement japonais a organisé la Conférence de Tokyo sur le DDE en Afghanistan, il y a juste trois jours. En tant que Président de la Conférence, j'ai prié instamment tous les pays et toutes les institutions participants à s'associer et à aider le peuple afghan alors qu'il lutte pour reconstruire sa nation en rétablissant la paix et en parvenant à une véritable réconciliation.

Du point de vue du Japon et de la MANUA, le processus de DDR est absolument indispensable à la reconstruction de la nation afghane. La communauté internationale doit rester engagée et offrir tout le soutien nécessaire à nos amis afghans, qui s'engagent dans une lutte courageuse pour parvenir à une paix et une réconciliation authentiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Braun.

M. Braun (*parle en anglais*) : Il est évident que la reconstruction d'un système de police opérationnel sur tout le territoire de l'Afghanistan est la pierre angulaire de l'effort international pour établir la sécurité dans ce pays ravagé par la guerre. Dans ce contexte et à la demande de l'Organisation des Nations Unies et de l'ex-Administration intérimaire afghane, l'Allemagne a assumé le rôle de chef de file dans la reconstruction de la force de police – tâche qui, à notre avis, est étroitement liée à d'autres aspects déjà mentionnés plusieurs fois.

Que s'est-il passé dans le secteur de la police jusqu'ici? Une première analyse, conduite par des experts allemands et afghans au début de 2002, a montré que l'infrastructure policière avait été en grande partie détruite à Kaboul et dans la majorité des provinces du pays. Beaucoup d'officiers de police, peu formés ou non formés, avaient un équipement insuffisant, étaient surchargés d'une multitude de tâches non policières et ne bénéficiaient ni de couverture médicale ni de sécurité sociale. Les systèmes de paiement et de formation s'étaient effondrés et les relations avec le public étaient souvent fort mauvaises.

Le contrôle de l'Administration intérimaire sur la police, comme dans de nombreux autres domaines, s'était essentiellement limité à Kaboul. Certaines fonctions policières étaient parfois exécutées par des « policiers officieux », des moudjahidin affiliés nominalement à la force de police mais qui ne

possédaient pas les qualifications nécessaires pour remplir des tâches et missions policières. Le système de patrouilles effectuées par des appelés consistait à affecter des hommes d'âge à faire leur service militaire à servir dans l'armée ou dans la police pour une durée obligatoire de deux années sans leur verser de traitement.

Les tâches suivantes étaient donc à remplir : réorganiser la force de police; restructurer le Ministère de l'intérieur et les départements appropriés; reconstruire les locaux de police détruits et rééquiper les forces de police; remettre en place un système de formation de la police; assurer la qualification voulue aux appelés employés comme patrouilleurs et aux « policiers officieux », ou les démobilisés; étendre le programme de reconstruction de la police à toutes les régions du pays et mettre en place une structure de police nationale; mettre en place une force de police moderne exerçant dans le cadre de la nouvelle loi policière, en s'assurant que les policiers et la population respectent la primauté du droit; faire respecter le monopole de l'État s'agissant de recourir à la force et l'autorité du Gouvernement central sur tout le territoire.

Sur la base de cette évaluation et en coordination avec les autres nations chef de file dans le secteur de la sécurité, le calendrier suivant en trois étapes a été adopté. Lors de la première étape, à partir du processus de Bonn à la fin de 2001 jusqu'à la Loya Jirga d'urgence en juin 2002, on a créé les structures de base de la nouvelle police nationale à Kaboul. Une deuxième étape, qui est en cours, doit durer jusqu'aux élections législatives prévues en 2004. Il s'agit de consolider et d'étendre progressivement les structures centrales de Kaboul vers les provinces. Une troisième étape consistera à mettre en place des forces de police provinciale et fédérale opérationnelles en les reliant à d'autres structures de sécurité et en procédant à notre retrait progressif en tant que nation chef de file d'ici la fin de 2005. Ce processus est exposé en détail dans l'annexe I de mon texte, qui est actuellement distribué.

Il est apparu très clairement dès le départ que certaines conditions générales devaient être remplies pour que le programme réussisse. Il convient de veiller à ce que l'Afghanistan applique pleinement l'Accord de Bonn; que les organisations internationales et les nations chef de file appuient l'Administration sur la base d'une prise en charge afghane du processus; que la communauté internationale poursuive ses efforts

pour lutter contre le terrorisme en Afghanistan; que la communauté internationale poursuive son aide financière; que le mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) soit prorogé, au moins à l'échelle actuelle; que les dirigeants régionaux limitent leurs ingérences; et qu'il y ait interaction dans la lutte contre les drogues illicites entre les forces de police, le système judiciaire et les forces armées.

Nous savons tous que toutes ces conditions n'ont pas été remplies ces 12 derniers mois. La coopération avec l'Administration intérimaire et notamment le Ministère de l'intérieur a été bonne, mais la situation sécuritaire ne s'est pas améliorée à l'exception de Kaboul, où la FIAS assure un environnement relativement sûr. La coopération régionale en ce qui concerne l'extension à toutes les provinces des programmes de formation de la police n'a pas été partout satisfaisante, et les progrès ont été également difficiles pour ce qui est de la reconstruction d'autres secteurs de la sécurité tels que l'armée, ainsi que pour la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Le financement a été problématique mais ne constitue pas encore un facteur contraignant. La source principale des traitements des policiers, le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan, qui est géré par le Programme des Nations Unies pour le développement, se débat avec un problème de financement insuffisant, entre autres difficultés. Le Fonds dispose actuellement de 11 millions de dollars, ce qui est bien inférieur à l'objectif fixé de 65 millions. En outre, les contributions internationales à la reconstruction d'une force de police ne répondent pas pleinement aux besoins. Le coût de la reconstruction, de l'équipement et de la formation de la police nationale dans les quatre prochaines années a été estimé à environ 180 millions d'euros – près de 200 millions de dollars. Cela ne comprend pas les salaires, ni la police des frontières, pour laquelle on n'a pas encore de poste au budget. Le montant de la participation des donateurs est jusqu'ici bien inférieur à ce chiffre.

Malgré ces facteurs de contrainte, nous suivons jusqu'à présent notre échéancier. Les bases d'une force de police opérationnelle à Kaboul ont été jetées. Depuis août 2002, la réouverture de l'École de police et le succès du programme de formation des formateurs, ainsi que les contributions internationales, notamment des Pays-Bas, de l'Inde, de la Norvège, de la Finlande et de la Turquie, ont permis de commencer

une formation de base des recrues de la police afghane. Actuellement, les 1 500 élèves de cette école suivent une formation d'officiers et de sous-officiers, ce qui permettra d'assurer le renouvellement permanent d'une police attachée à faire respecter la primauté du droit et les droits de l'homme. Pour la première fois en Afghanistan depuis plus de 20 ans, cette école comprend des recrues féminines.

Des structures de recyclage des policiers en service ont été mises en place et les cours de formation ont commencé l'été dernier. On trouvera en annexe 2 de ma déclaration le détail des structures de formation de l'École de police.

Les infrastructures de la police criminelle et de la brigade des stupéfiants nationales ont été remises en état, avec des contributions du Royaume-Uni, des États-Unis et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. La force de police à Kaboul a pu se remettre à travailler grâce à la reconstruction de ses locaux et à de nouveaux équipements.

Les bases nécessaires à la remise en état du service de santé de la police ont été jetées grâce à la création d'une unité de soins médicaux dans les locaux de l'École de police. Une contribution promise par le Japon permettra de développer cette structure de base.

La réorganisation de la police et du Ministère de l'intérieur progresse bien. Une structure de police nationale et de la nouvelle police des frontières afghane, comprenant une équipe destinée aux patrouilles aux frontières et des unités spécialisées dans les questions d'immigration, a été mise sur pied. L'annexe 3 de ma déclaration montre la structure envisagée pour la police nationale et la police des frontières.

Le Ministère de l'intérieur est en train de se doter d'une nouvelle structure modernisée, comme on le voit en annexe 4. Je crois savoir que le Président Karzai a avalisé hier cette nouvelle structure du Ministère de l'intérieur.

Les soldes de la force de police de Kaboul et du personnel ainsi que des élèves de l'École de police sont garantis par le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan, grâce aux contributions du Canada, du Danemark, de la Finlande, de l'Allemagne, de l'Irlande, de la Norvège, de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Banque mondiale. Un système national

informatisé destiné aux services de police, appelé POLIS, est actuellement mis sur pied à partir d'une unité centrale située à Kaboul, où les policiers sont actuellement formés à son utilisation. Enfin, l'Afghanistan est devenu membre d'Interpol en octobre 2002.

On a également commencé d'associer les provinces au programme de reconstruction de la police. À ce jour, 10 provinces sur 32 ont reçu une évaluation de leur équipement et de leurs besoins en matière de reconstruction et de formation. Les informations nécessaires pour leur intégration au programme de reconstruction et de formation locale et au système de rémunération des policiers, ainsi qu'au processus de restructuration du personnel ont été fournies. Une structure de déploiement de la police dans les provinces a été mise en place; elle est présentée à l'annexe 5.

Je voudrais maintenant parler de ce qui nous attend. L'année 2003 va être décisive. Nous espérons qu'elle verra la consolidation du travail des institutions de police centrales remises en place à Kaboul, la poursuite du développement du système de formation avec l'inclusion en son sein du personnel de patrouilles, le renforcement d'une police des frontières professionnelle et, surtout, l'extension des résultats obtenus à Kaboul à d'autres régions du pays. Le niveau de développement et les réalisations obtenues dépendront de l'évolution positive de la situation globale en matière de sécurité et de la participation de la communauté internationale.

Une stratégie de reconstruction de la police nationale programmée jusqu'à 2005, synchronisée sur les progrès de la démobilisation et du renforcement des forces armées et assortie de critères de mesure et d'objectifs à atteindre, est actuellement en cours de mise au point au Ministère de l'intérieur. Nous comptons qu'elle sera adoptée bientôt par le Cabinet de l'Administration de transition de l'Afghanistan et qu'un décret présidentiel sera promulgué, à l'image du décret présidentiel sur la reconstruction des forces armées.

Les deux aspects cruciaux de cette stratégie sont, premièrement, la fixation à 50 000 des effectifs de police nationale souhaités et la constitution d'une police des frontières de 12 000 hommes, et deuxièmement, la transformation du système de conscription des patrouilles en troisième pilier

professionnel de la structure de police afghane. Le système de conscription a été arrêté à la fin de 2002. Pendant la période de transition, les appelés actuels se verront proposer des programmes de formation professionnelle afin de pouvoir se reconvertir dans les forces de police dans le cadre du système national de formation des formateurs, ou bien ils seront libérés. Les États-Unis d'Amérique se sont chargés de l'organisation et du financement de cette tâche capitale.

La généralisation de la reconstruction des structures de police aux provinces est une entreprise d'ampleur. Dans de nombreuses provinces, la difficulté portera principalement sur l'aspect financier et l'organisation. Dans d'autres, elle englobera également d'importants problèmes de sécurité qui ne peuvent pas être gérés par la seule police. Si l'on veut avoir intégré toutes les provinces d'ici à la fin 2004, il faudra avoir mis fin à l'instabilité provoquée par les luttes entre les différents commandants régionaux, les groupes ethniques et leurs milices respectives.

La lutte contre la production et le trafic de stupéfiants sera un indicateur décisif de la capacité des nations chefs de file en matière de sécurité de travailler en synergie dans leurs domaines respectifs et imbriqués de responsabilité. Il faudra pour cela une bonne coordination des efforts de toutes les parties et une détermination de tous, Afghans et acteurs internationaux, à faire respecter la sécurité.

La mise en place de la police des frontières sera une autre tâche essentielle, reliant la lutte antidrogue et la reconstruction de l'Armée nationale afghane au projet de police. Nous espérons que les pays scandinaves, sous la direction de la Norvège, joueront à cet égard un rôle de premier plan. L'Allemagne, qui mène la reconstruction du secteur de la police, se fera un plaisir d'appuyer les pays scandinaves au niveau de la conception et de la coordination. Nous sommes optimistes quant aux structures initiales récemment projetées par l'Administration de transition afghane : elles devraient être construites cette année.

Nous considérons que mobiliser la communauté internationale et assumer la responsabilité de la coordination internationale sont des fonctions centrales de notre rôle de nation chef de file en matière de reconstruction de la police afghane et de la police des frontières. Sur le plan technique, nous avons établi un catalogue de modules comprenant des cours de

formation, des projets d'équipement et de reconstruction comme base de contributions éventuelles. Ainsi, nous pouvons mettre en œuvre toutes sortes de mesures d'appui, soit directement, par le biais du bureau de projet allemand à Kaboul, qui comprend actuellement 14 policiers et gardes frontière de haut rang, par le biais d'organisations travaillant pour nous ou par celui de l'Administration transitoire de l'Afghanistan.

J'ai déjà parlé des contributions internationales auxquelles on doit le succès actuel du projet de reconstruction de la police. Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler qu'un appui soutenu et additionnel à la police afghane est nécessaire. Nous demandons aux membres du Conseil de nous aider à transmettre ce message à leurs gouvernements respectifs.

La prochaine réorganisation du Ministère afghan de l'intérieur, ainsi que les décisions stratégiques quant à la forme et à la structure futures de la police et de la police frontalière, constituent une base solide à partir de laquelle on peut construire une police afghane professionnelle et moderne, attachée à défendre la primauté du droit et les droits de l'homme. Mais il reste encore beaucoup à faire avant que le processus de Bonn devienne irréversible et que le Gouvernement et l'administration afghans se consolident et soient dotés des structures et de l'expérience nécessaires pour pouvoir poursuivre par leurs propres moyens le processus de redressement. L'année 2003 sera en effet importante à cet égard, et nous comptons sur l'aide et les contributions des membres du Conseil pour en assurer le succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Braun de son exposé.

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent poser des questions à M. Nishimura et aux autres intervenants. Je propose que nous entendions d'abord toutes les questions avant que je donne de nouveau la parole aux trois intervenants pour qu'ils y répondent et fournissent de plus amples précisions.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais présenter les sincères condoléances du Royaume-Uni au Pakistan et à l'Afghanistan à la suite de l'accident du Cessna. Une perte considérable, surtout dans le contexte de ce débat, a été faite en la personne du Ministre afghan des

mines et de l'industrie, M. Juma Mohammed Mohammadi, dont nous pleurons la mort.

Nous avons entendu avec beaucoup d'intérêt les exposés qui ont été faits ce matin par le Secrétaire général adjoint Guéhenno, ainsi que par les Ambassadeurs Nishimura et Braun, et nous sommes très reconnaissants au Gouvernement japonais de sa participation au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, ainsi qu'au Gouvernement allemand pour ce qu'il fait en faveur de la réforme du Ministère de l'intérieur et de la police.

J'aimerais que l'Ambassadeur Braun nous fournisse des précisions supplémentaires quant au programme de reconstruction au Ministère de l'intérieur. Il était très utile d'apprendre des détails dans son exposé, et les structures planifiées semblent extrêmement raisonnables, mais comment le programme procède-t-il pour le recrutement d'Afghans aux emplois qui sont prévus dans cette structure? Est-ce que le programme allemand, au cas où les ressources seraient disponibles, estime l'on peut trouver les personnes ayant les compétences minimales pour étoffer la structure et le système dans les délais prévus?

S'agissant de la participation internationale, il était intéressant d'entendre parler de la contribution des pays nordiques et d'autres pays. Cet appui international est-il suffisant et M. Braun cherche-t-il d'autres apports particuliers complémentaires auprès de la communauté internationale, que nous pourrions prier nos gouvernements d'envisager éventuellement de fournir?

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous aussi, nous remercions le Secrétaire général adjoint M. Guéhenno et les Ambassadeurs Nishimura et Braun de leurs exposés très techniques et très utiles, qui étaient fort intéressants. Je pense que tout ce qu'ils nous ont communiqué nous sera précieux, tandis que nous poursuivons notre travail dans les années à venir.

Nous avons des questions à poser aux trois intervenants.

La première question concerne le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno. Certains rapports ont fait état d'une participation éventuelle de l'OTAN aux opérations de sécurité et de paix en Afghanistan. Y a-t-

il eu des contacts avec le Secrétariat de l'ONU à cet égard?

Deuxièmement, je voudrais savoir si l'on étudie déjà l'éventualité d'élargir la zone susceptible d'être protégée par les forces internationales présentes en Afghanistan, au-delà de la capitale, Kaboul.

J'aurais une question maintenant à poser à l'Ambassadeur Nishimura. De toute évidence, le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) sera difficile, compte tenu des complications particulières de la situation en Afghanistan. Nous serons confrontés à une situation où les habitants ne seront pas disposés à se séparer de leurs armes volontairement, non pas parce qu'ils appartiennent forcément à des groupes armés, mais parce que la situation est loin d'être sûre et qu'ils pourraient juger nécessaire de conserver leurs armes afin de défendre leurs familles. D'après les exposés de M. Nishimura et de M. Braun, il semble y avoir un désir de coordonner le processus de désarmement et de renforcer la situation sécuritaire dans le pays. Mais M. Nishimura a déclaré que le désarmement serait achevé d'ici une année et M. Braun, que la réforme de la police durerait jusqu'en 2005. C'est pourquoi nous nous posons la question de savoir si les problèmes de démobilisation ont la même acuité dans toutes les provinces et, sinon, quelles régions du pays nécessitent davantage d'efforts? Comment M. Nishimura envisage-t-il la coordination de tout ce processus?

Pour finir, nous avons une question à poser à M. Braun. D'après ce que nous avons compris, l'une des principales tâches de la police afghane – et surtout de la police frontalière – sera de lutter contre le trafic de stupéfiants. Comment perçoit-il l'interaction entre les forces de sécurité afghanes et les services des pays voisins qui, eux aussi, luttent contre le flux de stupéfiants en provenance de l'Afghanistan? Que pourrait faire l'ONU pour intensifier ces efforts et comment pourrions-nous accélérer ce travail?

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Ma délégation a eu connaissance ce matin de l'accident d'avion survenu au Pakistan et au cours duquel ont péri le Ministre des mines et de l'industrie afghan, un haut responsable du Ministère des affaires étrangères du Pakistan et d'autres responsables de ces deux pays. Ma délégation voudrait, en cette douloureuse circonstance, exprimer toute sa sympathie aux ambassadeurs du Pakistan et de l'Afghanistan.

Ma délégation remercie les trois intervenants, M. Guéhenno et l'Ambassadeur Nishimura, du Japon, et l'Ambassadeur Braun, de l'Allemagne, pour leurs exposés fort instructifs.

Nous aurons deux questions à poser. Le 22 février s'est tenue à Tokyo la conférence sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion en Afghanistan. Plusieurs bailleurs de fond, bilatéraux et multilatéraux, ont confirmé à cette occasion leur désir de soutenir un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion dans ce pays. Nous nous en félicitons.

Mon inquiétude à ce stade, et c'est là ma première question, porte sur le lien qu'on doit établir entre les annonces de contributions faites à Oslo et juste après, et les engagements pris à Tokyo. Autrement dit, est-ce que les moyens envisagés pour la mise en oeuvre du programme de DDR seront des ressources additionnelles ou alors, est-ce qu'ils seront distraits des 2 milliards de dollars qui semblent promis à l'Afghanistan dans la dynamique d'Oslo rien qu'en 2003?

Ma deuxième remarque porte sur le lien à faire entre le fonctionnement de la justice, tout particulièrement le fonctionnement de la Commission judiciaire, et l'éradication de l'insécurité, notamment la reprise en main des chefs de guerre et des territoires sous leur contrôle. Vous référant au débat qui a cours en Afghanistan, pensez-vous que l'accent doive être mis davantage sur la promotion de la paix et de la sécurité plutôt que sur la consolidation de l'état de droit? Comment mener de concert ces deux fronts compte tenu du clientélisme ambiant et de l'influence toujours grandissante des chefs de guerre et de leurs alliés?

Voilà les deux questions que j'aurais voulu partager avec les membres du Conseil.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite elle aussi remercier tant M. Guéhenno que M. Nishimura et M. Braun des informations qu'ils ont bien voulu communiquer au Conseil. Nous félicitons tout particulièrement M. Nishimura et le Japon pour le travail extraordinaire qu'ils ont accompli pour maintenir l'engagement de la communauté internationale en faveur de la reconstruction de l'Afghanistan. Nous voudrions aussi prendre note des efforts déployés par l'Ambassadeur Braun et par l'Allemagne pour la mise sur pied d'une force de police qui permettra d'instaurer un ordre

juridique fiable en Afghanistan, et nous les en remercions.

À cet égard, nous voudrions savoir si, à la lumière des informations que nous a communiquées l'Ambassadeur Braun, des efforts plus importants sont faits pour mettre en place une force de police qui aura une présence déterminante dans tout le pays et qui garantira les frontières ainsi que l'ordre policier interne. Compte tenu des conditions qui règnent actuellement en Afghanistan, nous voudrions savoir quels seront les mécanismes envisagés pour coordonner les efforts visant à créer une force de police nationale et les efforts en vue de mettre en place des forces de police régionales. Cette question devra-t-elle être réglée en dernière instance au moment de la rédaction d'une nouvelle constitution? Une force de police nationale peut jouer un rôle déterminant dans l'instauration de l'état de droit vis-à-vis des différentes factions armées qui se disputent le pouvoir dans les provinces. Cette force de police nationale sera de fait une force de stabilisation politique, mais pour y parvenir, elle devra affronter les différentes factions qui lui contesteront son espace juridictionnel. Comment l'Ambassadeur Braun envisage-t-il ce processus de consolidation? Et quel niveau de conflit va entraîner en Afghanistan la tentative de mettre en place une force de police nationale dont la juridiction aurait autorité sur les forces armées de toute autre structure policière provinciale?

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les délégations qui ont présenté leurs condoléances pour le tragique accident d'avion. Je souhaite me joindre à eux pour exprimer nos condoléances les plus sincères à nos frères afghans pour la disparition, au cours de ce même accident, du Ministre afghan des mines et de l'industrie.

Nous tenons également à remercier les trois présentateurs pour leurs exposés très complets. Nous remercions vivement la communauté internationale des efforts qu'elle déploie pour instaurer une réforme du secteur de la sécurité en Afghanistan.

Le Pakistan a également apporté une modeste contribution à ce processus de coopération de la communauté internationale. Nous avons fourni du matériel et des installations pour la formation de l'armée et de la police afghanes, et nous avons aussi contribué au renforcement du système judiciaire et des mécanismes de lutte contre les stupéfiants. Nous avons

également assuré une formation dans le domaine du déminage. Je suis certain que tout le monde ici apprendra avec intérêt que, la semaine dernière seulement, le Pakistan a fait don au Gouvernement afghan de quantités importantes d'armes, notamment 500 mitraillettes MP5A3, 180 mortiers de 82 millimètres, 75 roquettes et de grandes quantités de munitions pour ces armes. Le don de ces armes s'inscrit dans la détermination du Pakistan à appuyer et renforcer le Gouvernement central d'Afghanistan et à favoriser la constitution d'une armée nationale afghane, comme cela avait été envisagé à la Conférence de Bonn. Nous continuerons à appuyer les efforts visant à réformer le secteur de la sécurité en Afghanistan.

J'ai quelques questions à poser à l'Ambassadeur Nishimura. Tout d'abord, je voudrais savoir si le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) de l'Afghanistan comportera des mesures visant à freiner la contrebande d'armes hors de l'Afghanistan. Nous aimerions également connaître ses vues sur la façon dont la communauté internationale peut faire en sorte que toutes les factions, les petites comme les grandes, coopèrent pleinement et participent au processus de désarmement. M. Nishimura a également mentionné les aspects financiers du programme de DDR. Comment peut-on veiller à ce que ce processus, et surtout le volet « réinsertion », continuera de recevoir un financement adéquat?

M. de La Sablière (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie M. Guéhenno, les Ambassadeurs Braun et Nishimura pour leurs exposés, ainsi que la présidence allemande de cette excellente initiative. Le rôle de l'Allemagne et du Japon comme nations-cadres pour la police et le désarmement est très appréciable. La sécurité et l'affirmation du pouvoir central restent, en effet, les principaux défis à surmonter par l'Afghanistan. Nous avons entendu ce matin les progrès qui ont été effectués dans ce domaine, mais aussi tout le chemin qui reste à parcourir pour assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire.

Je voudrais, avant de poser moi aussi quelques questions, simplement rappeler que, dans l'effort que la communauté internationale doit continuer à faire pour accompagner les réformes de sécurité en Afghanistan, mon pays prend sa part et, aux côtés des États-Unis, il fait un effort particulier en faveur de la formation de

l'armée afghane unifiée. En 2002, la France a formé deux bataillons. Un troisième bataillon est en cours de formation. D'ici la fin de l'année 2003, 7 000 soldats devraient avoir suivi l'entraînement de base. Mon pays entamera aussi une formation particulière, réservée aux seuls officiers : 270 officiers devraient ainsi être formés au cours de cette année. Dans la continuité de ces actions, nous envisageons également l'accueil d'officiers afghans dans nos écoles militaires.

J'ai d'abord une question à poser à M. Guéhenno. M. Guéhenno nous a indiqué que le Président Karzai préparait actuellement un décret réformant la police et les gardes frontière. Dans la lignée du décret du 1er décembre créant l'armée nationale afghane, il s'agit effectivement d'un dossier essentiel. Est-ce que nous pourrions avoir quelques indications sur les grandes lignes de ce décret, éventuellement sur les difficultés que risque de rencontrer sa mise en oeuvre? Quelles seraient d'ailleurs – c'est une question qui est également adressée à M. Braun – les étapes concrètes de sa mise en oeuvre?

Je voudrais par ailleurs poser une question à l'Ambassadeur Nishimura, qui nous a dit qu'il fallait commencer le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion là où il avait le plus de chances d'aboutir, et ce, afin d'enclencher une dynamique. Je voudrais lui demander s'il pourrait nous dire quelles sont les zones où il y aurait le plus de chances d'enclencher une telle dynamique.

Pour terminer, je dirai que nous préparons le mois prochain un projet de résolution pour renouveler et améliorer le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Ce sera pour le Conseil de sécurité l'occasion de consacrer de nouveau son attention aux questions de sécurité en Afghanistan, qui conditionnent, comme cela a été souvent dit ce matin, la réussite de la reconstruction afghane dans les années à venir.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : La question que je m'apprêtais à formuler a déjà été posée par le représentant de la Fédération de Russie. Cependant, j'adresse mes sincères condoléances aux délégations afghane et pakistanaise.

M. Williamson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à ceux qui ont exprimé leurs condoléances à l'Afghanistan et au Pakistan.

Je n'ai que deux questions très brèves. La première s'adresse à l'Ambassadeur Nishimura. Pourrait-il nous fournir quelques informations détaillées sur les besoins de financement qu'il estime nécessaires en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, y compris par exemple, en ce qui concerne la formation professionnelle et les autres programmes dont il a parlé dans son exposé?

Ma seconde question s'adresse à l'Ambassadeur Braun. Afin de compléter l'intervention britannique, pourrait-il donner des détails sur les efforts qui sont déployés en vue de recruter des agents de police et sur les difficultés rencontrées? Par la suite, j'évoquerai certains des problèmes posés par le recrutement des soldats à entraîner.

M. Traoré (Guinée) : Je voudrais, à l'instar des orateurs qui m'ont précédé, présenter aux représentants de l'Afghanistan et du Pakistan, les sincères condoléances de ma délégation pour l'accident d'avion qui a coûté la vie au Ministre afghan des mines et de l'industrie et à d'autres personnalités pakistanaises.

Je voudrais ensuite remercier le Secrétaire général adjoint Guéhenno, l'Ambassadeur Nishimura, du Japon, et l'Ambassadeur Braun, de l'Allemagne, pour leurs exposés fort utiles de ce matin. Je remercie en particulier l'Allemagne et le Japon, ainsi que les autres pays, pour le rôle combien remarquable qu'ils sont en train de jouer dans la reconstruction de l'Afghanistan.

J'ai une question à poser à M. Nishimura concernant la production de l'opium. Si j'ai bien compris, la production de l'opium a atteint, en 2002, 1,2 milliard de dollars, ce qui représente plus de la moitié de l'aide internationale prévue pour l'Afghanistan. Étant donné que cette aide tarde à venir, je voudrais demander à M. Nishimura de vous dire quelles dispositions concrètes pense-t-il qu'il faut prendre pour lutter efficacement contre ce fléau, qui, s'il n'est pas endigué, compromettra fortement les chances de remettre ce pays en marche? En effet, tout le monde connaît les méfaits de l'opium, et de la drogue en général. Je crois qu'il serait très important d'envisager des mesures pour essayer d'endiguer cette production massive d'opium en Afghanistan.

M. Maquieira (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux condoléances qui ont été adressées aux Gouvernements pakistanais et

afghan à la suite de l'accident d'avion qui vient de survenir. Je voudrais également remercier M. Guéhenno, l'Ambassadeur Nishimura et l'Ambassadeur Braun de leur présence à cette séance. Ils nous ont donné des renseignements très complets sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

Par souci de brièveté, je me contenterai de poser deux questions à M. Nishimura et M. Braun. S'agissant de l'exposé de M. Nishimura : si l'on considère les nombreux problèmes qui ont été mentionnés, en particulier celui que représente l'influence des chefs locaux et des commandants des milices dans diverses parties du pays, comment M. Nishimura envisage-t-il de cibler ses travaux, et quel est, selon lui, le principal défi à relever? Quelles zones du pays seront, à son avis, les plus difficiles à intégrer au programme?

J'ai une seconde question à poser à l'Ambassadeur Nishimura, qui concerne le désarmement et la réinsertion. Ces efforts ont une longue histoire à l'ONU – certains ont été fructueux et d'autres moins. Peut-être pourrait-il indiquer si une de ces expériences a servi à ses efforts ou si elles peuvent servir dans le cas de l'Afghanistan.

En ce qui concerne l'exposé détaillé de l'Ambassadeur Braun, je voudrais dire en premier lieu que nous sommes certains qu'il s'agit d'une tâche très complexe, et nous savons que le Gouvernement afghan manque des ressources nécessaires pour payer les salaires de la police, et que les contributions de la communauté internationale sont essentielles.

Je voudrais donc demander à l'Ambassadeur Braun comment il envisage ce problème, et quelle est son opinion sur la nécessité d'avoir un équilibre ethnique au sein de ces forces.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais pour commencer exprimer mes sincères condoléances aux Gouvernements afghan et du pakistanais pour l'accident d'avion qui a causé le décès du Ministre afghan des mines et de l'industrie, ainsi que de plusieurs hauts fonctionnaires pakistanais.

Nous souhaitons la bienvenue parmi nous à M. Guéhenno, à l'Ambassadeur Nishimura et à l'Ambassadeur Braun, et nous les remercions de la présentation de ces importants exposés. M. Guéhenno nous a informés de la situation générale en matière de sécurité en Afghanistan, et M. Braun de la

reconstitution de la police civile. Nous les remercions des informations détaillées qu'ils nous ont fournies à cet égard. De même, nous remercions M. Nishimura, qui a décrit le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) en Afghanistan.

En bref, nous avons une observation et une question à formuler. Nous avons entendu M. Guéhenno dire que la situation en matière de sécurité demeurerait fragile en Afghanistan et que l'environnement sécuritaire n'était pas tel qu'on aurait pu le souhaiter. Naturellement, nous pensons qu'il existe un lien entre ce qu'a dit M. Guéhenno et les faits exposés par M. Braun et par M. Nishimura. Nous pensons que, si nous voulons être en mesure de mettre en oeuvre les programmes ambitieux de M. Braun et de M. Nishimura, il faudra prendre en compte les observations faites par M. Guéhenno.

Nous pensons que le processus de DDR sera long et qu'il faut donc lier les efforts de reconstruction au processus de démobilisation.

Comment M. Nishimura et M. Braun entendent-ils combler le fossé entre la reconstruction et la démobilisation, d'une part, et la situation sécuritaire, d'autre part?

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi m'associer à mes collègues et présenter nos sincères condoléances aux Gouvernements afghan et pakistanais pour la perte qu'ils ont subie. L'Afghanistan est un pays qui a été en guerre pendant très longtemps et qui a connu de grandes souffrances. En cette période d'après-guerre, avec la reconstruction en marche, il affronte encore des situations tragiques.

Je voudrais dire aussi que je suis très satisfait des trois exposés qui nous ont été présentés ce matin par M. Guéhenno, l'Ambassadeur Braun et l'Ambassadeur Nishimura. Ces trois exposés ont fourni des renseignements très détaillés sur des questions clefs. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion sont vraiment nécessaires pour ce pays qui a subi 23 années de guerre, et il est bon de voir un pays comme le Japon mener les opérations dans ce domaine.

À cet égard, je voudrais poser quelques questions.

Premièrement, M. Nishimura a mentionné les contributions reçues de divers pays, qui s'élèvent au total à 50 millions de dollars, et il a ajouté que cela n'était qu'un départ et que des sommes

supplémentaires étaient nécessaires. Ma question est la suivante : Que peut-on escompter en matière de nouvelles contributions? Parce que, comme les précédents orateurs l'ont déjà dit, ce processus sera long, et nécessitera un financement important, et notamment une coordination et une coopération particulières des autres pays avec le pays chef de file.

En ce qui concerne la police, au cours du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), la police sera formée, de nouveaux policiers seront intégrés, et il sera utile de tirer parti de ceux qui seront démobilisés ou qui seront intégrés dans le processus de DDR. Quelle sera la coordination entre les deux? Comment cela fonctionnera-t-il? Existe-il des problèmes particuliers pour trouver des recrues et pour conduire sans heurts ce processus?

Dans l'exposé consacré à l'Afghanistan le mois dernier, il a été fait mention du fait que la situation sécuritaire pourrait créer des problèmes lors des élections de 2004. Aujourd'hui, me semble-t-il, on a dit que les élections devraient effectivement se dérouler en 2004. Est-il réaliste d'attendre les élections pour 2004?

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs afin qu'ils puissent répondre aux questions posées au cours du débat, je voudrais m'associer aux condoléances qui ont été exprimées au Gouvernement afghan et au Gouvernement pakistanais.

Je donne la parole au représentant de l'Afghanistan.

M. Farhâdi (Afghanistan) : Je suis très reconnaissant à M. Guéhenno, à l'Ambassadeur Nishimura et à M. Braun, qui ont fait des exposés qui ont provoqué tant de questions pertinentes sur l'Afghanistan, bien que l'on ait plus ou moins répondu à certaines de ces questions. Mais j'attends moi aussi des réponses qui viendront.

Je suis aussi reconnaissant à M. Guéhenno, pour avoir mentionné et pour avoir informé le Conseil de la mort d'un grand patriote afghan, M. Juma Mohammadi. Il a trouvé la mort dans l'accident de l'avion charter qui s'est écrasé, et dans lequel nous avons perdu aussi certains hauts fonctionnaires pakistanais. Je présente au représentant du Pakistan mes condoléances à cet effet.

M. Juma Mohammadi était un homme de grande expérience. C'était un hydrologue, qui avait aussi une

grande expérience de gestion. Il connaissait parfaitement évidemment la riche hydrologie de l'Afghanistan. Il a été au Gouvernement royal de l'Afghanistan et aussi Ministre sous la République daoudienne. Il n'a quitté ses fonctions que lorsqu'il a dû aller en prison parce qu'il était membre du Cabinet du Prince Daoud. Quand il a été libéré – au temps du régime marxiste en Afghanistan –, il a été tout de suite engagé par la Banque mondiale, qui avait besoin d'un homme comme lui familier des cours d'eau allant de la Turquie à la Syrie. C'est un problème juridique et technique dont il s'est chargé pendant plusieurs années. Il a alors rejoint le Gouvernement de M. Karzai, parce qu'il avait déjà été ministre.

C'était un Pachtoune de la région de Paktia, toujours entouré par les collègues et techniciens de divers groupes ethniques. C'était un patriote de grande valeur, et je prie le Tout-Puissant d'accorder son immense bénédiction à Juma Mohammad Mohammadi.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais d'emblée m'associer aux orateurs précédents pour exprimer mes vives condoléances aux Gouvernements afghans et pakistanais après la tragédie qui les a frappés.

La Chine a écouté attentivement les exposés faits ce matin par les trois orateurs. Ils étaient extrêmement détaillés et très utiles pour notre compréhension de la situation en Afghanistan. Nombre de nos collègues ont déjà posé de nombreuses questions, dont certaines analogues à celles que je me proposais de poser. Je ne les répéterai donc pas ici.

Je ne poserai que deux questions. Ma première question s'adresse à M. Guéhenno. Dans son exposé, il a évoqué les attaques répétées à l'encontre du personnel de l'ONU et d'autres organismes internationaux. Une institution a essuyé par deux fois des attaques à la grenade; fort heureusement, il n'y a pas eu de victimes. Je voudrais demander si, à cet égard, des mesures concrètes ont été envisagées pour réduire le nombre de ces attaques?

Ma seconde question s'adresse à M. Braun qui a indiqué dans son exposé que l'Afghanistan est déjà membre de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol). Est-ce que M. Braun a des projets spécifiques pour tirer pleinement parti d'Interpol dans la mise en place et la formation de la force de police en Afghanistan?

M. Vassilev (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance consacrée à la situation en matière de sécurité en Afghanistan et de nous avoir donné la possibilité d'entendre les excellents exposés de l'Ambassadeur Nishimura, de l'Ambassadeur Braun et de M. Guéhenno. Nous sommes reconnaissants du travail accompli et coordonné par l'Ambassadeur Nishimura et l'Ambassadeur Braun.

À cet égard, je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour exprimer nos condoléances à la suite du tragique accident d'avion dans lequel des hauts fonctionnaires pakistanais et afghans ont trouvé la mort.

J'informe le Conseil que, le 20 février, la relève du contingent bulgare de la Force internationale d'assistance à la sécurité a été assurée pour la troisième fois conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Dans la mesure où de nombreuses questions ont déjà été posées, je pense qu'il sera difficile aux orateurs invités d'y répondre complètement. Serait-ce simplement possible qu'ils partagent avec nous des avis préliminaires quant à l'efficacité des mesures prises jusqu'ici par la communauté internationale et les pays chefs de file respectifs?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Nishimura.

M. Nishimura (*parle en anglais*) : Je suis vraiment reconnaissant du vif intérêt que le Conseil a manifesté pour ce que nous accomplissons.

Plusieurs questions m'ont été adressées. Je les regrouperai en trois ou quatre grandes catégories.

Premièrement, les membres du Conseil ont exprimé leurs doutes ou leurs incertitudes quant à la façon dont nous allons mettre en oeuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) malgré la résistance susceptible d'être opposée par divers chefs régionaux. Ils s'imaginent probablement que le processus s'annonce très difficile. J'en conviens en effet. Nous savons tous qu'une tâche difficile nous attend, mais je dois attirer l'attention du Conseil sur deux aspects.

Avant tout, toutes les décisions prises jusqu'ici par le Gouvernement à Kaboul ont été discutées et

débatte au sein du Conseil national de défense, où siègent tous les dirigeants politiques régionaux. Il y a donc, théoriquement, un large consensus entre tous ces dirigeants pour mener à bien le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des soldats et des officiers. Le problème auquel nous sommes confrontés, et le problème que connaît l'Afghanistan, est de vérifier, dans la pratique, la validité de cette entente de principe passée entre tous les chefs politiques. Il s'agit donc également d'une mise à l'épreuve pour l'ensemble du programme de DDR.

J'ai évoqué une attitude pragmatique avec laquelle nous devons entamer notre travail sur les fronts où il est susceptible d'être couronné de succès. En effet, la viabilité du processus est indissociable du processus même. Notre intention – et c'est l'intention de toutes les parties concernées, y compris le Gouvernement afghan – est de donner un souffle nouveau à l'Afghanistan. Certaines communautés et certaines provinces souhaitent réellement entreprendre ces activités sur leurs territoires. À l'évidence, l'ensemble du programme de DDR génère des formules et des bienfaits économiques. Les communautés voient à présent ces retombées leur parvenir. C'est un fait positif, et nous pouvons donc commencer notre travail dans ces zones. Elles expriment le souhait que ce programme soit mis à exécution dans leurs communautés. D'autres communautés expriment le souhait de voir mettre en route ce programme, car les soldats eux-mêmes souhaitent quitter leurs formations militaires. Il y a d'autres exemples où cette volonté et cette disposition se sont manifestées. Oui, il y aura bien sûr beaucoup de résistance, mais il y a néanmoins des provinces, des villes et des petits villages qui souhaitent aller de l'avant. Nous pensons que cela pourrait être une nouvelle tendance, un nouveau mouvement qui pourrait être repris dans d'autres domaines.

Le représentant de la Russie a demandé si certains voudraient peut-être conserver leurs armes. Bien sûr, certains peuvent souhaiter le faire. Effectivement, le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) ne permettra pas de ramasser toutes les armes. Autant que je sache, certains types d'armes doivent être ramassés, mais d'autres types d'armes – les armes légères – ne le seront pas. Il convient d'établir une distinction précise entre les armes qui vont faire l'objet d'un ramassage et

celles qui ne le feront pas. Il me semble que cette pratique a été adoptée par d'autres programmes de DDR dans d'autres pays. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter si des armes légères restent entre les mains des Afghans. C'est là une question tout à fait distincte. Mais il convient d'y répondre à une étape ultérieure. Je pense en tout cas que le processus de DDR sera en soi une entreprise gigantesque qui ne pourra pas être couverte par le mécanisme actuel et les ressources financières actuellement disponibles.

L'aspect financier a suscité un intérêt particulier dans les interventions que nous venons d'entendre. J'apprécie votre intérêt et je comprends vos inquiétudes s'agissant des perspectives financières du programme. La somme totale nécessaire pour mettre en route ce programme s'élève en fait à 50 millions de dollars. Cela ne va pas suffire pour le programme tout entier, qui risque de s'étendre sur au moins deux, trois ou quatre ans. D'après une évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le montant total nécessaire sera de 130 à 150 millions de dollars pour une période de trois à quatre ans. En conséquence, comme je l'ai dit dans mon exposé, il nous faudra oeuvrer de concert pour faire en sorte que la communauté internationale verse les ressources financières voulues pour combler ces lacunes. Cette tâche s'annonce difficile, mais je pense toutefois qu'il importe que nous l'abordions.

Une chose que je crois devoir également mentionner à cet égard, c'est que tous les pays donateurs peuvent contribuer au fonds du PNUD qui a été créé pour le DDR, et pas seulement sur le plan financier, mais également en aidant les anciens combattants qui ont quitté l'armée et les formations militaires à répondre aux conditions requises. Il existe de très nombreux projets d'aide dans le secteur des travaux publics actuellement offerts à l'Afghanistan par beaucoup de pays donateurs, et qui seront une source considérable d'emplois pour les anciens combattants.

Le représentant du Cameroun a demandé si les annonces de contributions s'ajoutaient aux précédentes ou si elles en faisaient partie. Je ne peux évidemment pas me prononcer pour les autres pays, mais j'ai le sentiment que les contributions des pays donateurs font partie de leurs annonces antérieures, lesquelles ont d'abord été faites lors de la Conférence internationale des pays donateurs pour l'Afghanistan tenue à Tokyo il y a un an. En fait, il y a un an, les annonces de

contributions de la communauté internationale faites à la Conférence de Tokyo se sont élevées à 4,5 milliards de dollars. À l'époque de la Conférence de Tokyo, aucun projet concret n'était en place. Il était donc normal que les pays donateurs fassent des annonces de contributions prélevées sur cette somme totale pour des programmes particuliers.

En ce qui concerne le Japon, les 35 millions de dollars annoncés pour financer ce programme s'inscrivent dans les 500 millions de dollars promis par le Gouvernement japonais à l'appui de toutes les activités de reconstruction en Afghanistan.

Le représentant du Chili a posé une question au sujet des autres types de programme DDR qui ont été mis en place dans d'autres pays. Je ne suis pas très bien informé des autres initiatives dans ce domaine; M. Guéhenno pourra peut-être établir des parallèles entre les expériences afghanes et les expériences passées.

Le représentant de la Syrie a demandé comment serait comblé l'écart entre le programme de DDR et les projets de développement. Je ne suis pas certain d'être en mesure de répondre correctement à cette question, mais je suis quelqu'un qui établit toujours des parallèles et permettez-moi de m'expliquer à cet égard. Tout dépend bien sûr des gens auxquels vous parlez mais, s'agissant du nombre de soldats qui doivent quitter les formations militaires, on a dit que 100 000, 200 000 ou 300 000 soldats pourraient être libérés au titre du programme DDR. Je dois aussi mentionner les 2 millions de réfugiés qui ont regagné leur pays depuis la fin des hostilités.

Par conséquent, nous avons d'un côté des soldats qui vont être libérés et, de l'autre, ces masses de réfugiés qui sont près de 10 fois plus nombreux que les soldats. L'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées constitue déjà en soi une tâche sérieuse dont nous devons nous charger. Mais nous devons également nous occuper des soldats, même s'ils sont moins nombreux, car encourager ces soldats à se reconvertir à la vie civile est un élément important de la formation et du développement pacifiques du nouvel Afghanistan.

Nous devons donc faire face à de nombreux aspects du processus de développement afghan, dont la prise en charge des réfugiés, la construction des infrastructures et la remise en état des écoles et des hôpitaux, pour ne citer que quelques exemples. Nous faisons toutes ces choses et nous devons les faire. Mais

en même temps, nous devons nous occuper de tous ces soldats et ces officiers car de leur reconversion à la vie civile dépend la transformation profonde du pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Nishimura de ses observations et des éclaircissements qu'il a apportés. Je donne à présent la parole à M. Guéhenno.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé si nous avons été contactés par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Non. Nous avons appris dans la presse que l'idée pourrait être envisagée, mais jusqu'à présent, je n'ai connaissance d'aucune décision du Conseil de l'Atlantique Nord concernant l'Afghanistan.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le représentant de la France s'interrogeait sur le futur décret concernant la police. Selon nos informations, ce décret donnera des détails sur la taille de la police, sur la taille de la police des frontières également, sur la restructuration du Ministère et sur la création d'une police routière qui fait partie de la transformation des structures policières en Afghanistan. Quels seront les obstacles? Je crois que ces obstacles seront de même nature que ceux que rencontre le programme de création de l'armée nationale afghane : il y a évidemment la question du financement, il y a celle d'une représentation équilibrée des différents groupes ethniques au sein de la police et il y a, d'une manière générale, toute la question de l'amélioration de la situation de sécurité, dont nous avons discuté ce matin. La police, dans un Afghanistan pacifié, doit évidemment prendre le rôle directeur par rapport à l'armée. On n'en est pas encore tout à fait là, et la question de l'extension de la police nationale au-delà de Kaboul sera certainement, je pense, une des questions les plus délicates et en tout cas une des questions les plus importantes pour avancer dans la consolidation de la paix en Afghanistan.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le Représentant permanent de l'Angola a demandé s'il était réaliste de tenir des élections en 2004. Effectivement, les difficultés sont considérables, et le débat de ce matin montre que, en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité, il y a encore beaucoup à faire. Mais était-il réaliste d'avoir une Administration intérimaire deux semaines après l'Accord de Bonn?

Était-il réaliste de tenir une Loya Jirga d'urgence quelques mois plus tard? Je pense que depuis le début, nous avons dû travailler selon un calendrier très serré; c'était une décision politique. Jusqu'à présent, nous avons respecté les différentes échéances, et je pense que c'est à mettre au crédit de la volonté politique du peuple afghan et aussi de l'engagement non démenti de la communauté internationale. Si cette volonté politique perdure et si l'engagement de la communauté internationale reste aussi important qu'il devrait l'être, alors nous ne dirons pas, peut-être, qu'il est irréaliste de tenir ces élections.

L'Ambassadeur Nishimura m'a transmis la question du représentant du Chili concernant les enseignements à tirer d'autres programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Il y a beaucoup d'enseignements à tirer effectivement; j'en citerai deux. L'un est la question du financement, qui est un problème éternel de tout programme de DDR et un exemple concret de l'importance d'un engagement international continu en Afghanistan. L'autre enseignement – et je pense que le débat de ce matin en a été une illustration – est qu'il doit exister un lien étroit entre le programme de DDR et la réforme du secteur de la sécurité; les deux vont de pair. Je pense donc que nous devons nous féliciter qu'il y ait de plus en plus de coordination entre ces deux facettes de la consolidation de la paix en Afghanistan.

Le représentant de la Chine nous a demandé comment nous pouvions réduire les attaques dont est l'objet le personnel de l'ONU. Il y a deux réponses à cette question, à mon avis. La première est de caractère général. Les attaques contre le personnel de l'ONU ne sont qu'un des aspects préoccupants de la situation globale en Afghanistan en matière de sécurité. Par conséquent, tout ce qui est fait pour réformer le secteur de la sécurité – pour consolider la politique locale dans tout l'Afghanistan par le biais des institutions et non par les armes – aura un effet bénéfique sur la sécurité de notre personnel. Cela dit, l'autre réponse est que nous devons également prendre des précautions. Nous le faisons par le biais des Normes minimales de sécurité opérationnelle, c'est-à-dire que nous demandons au personnel de l'ONU travaillant en Afghanistan de suivre des procédures strictes en matière de déplacements d'un lieu à l'autre – comme les déplacements de leur lieu de résidence à leur lieu de travail – de façon à réduire au minimum les risques que court notre personnel en Afghanistan.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint de ses observations et de ses réponses. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur Braun.

M. Braun (*parle en anglais*) : Je voudrais regrouper les nombreuses questions qui m'ont été adressées sous différentes rubriques thématiques, à commencer par la question du représentant du Royaume-Uni sur le recrutement du personnel du Ministère de l'intérieur et de la police et sur ses qualifications. Je voudrais inclure dans ce groupe les questions posées par les représentants des États-Unis, du Chili et de l'Angola.

Il est difficile, mais pas impossible, de recruter du personnel qualifié. Il semble qu'un emploi dans la police soit considéré par les Afghans comme une situation enviable, prestigieuse et traditionnellement appréciée. Lorsque des candidats ont été sélectionnés pour le premier contingent de 1500 élèves policiers, à partir d'août dernier, on a pu trouver des recrues qualifiées dans chacune des 32 provinces dûment représentatives de la diversité ethnique afghane.

La deuxième question du représentant du Royaume-Uni était de savoir si l'appui international au projet de police était suffisamment général. Il faut davantage d'aide internationale, je l'ai déjà dit dans ma déclaration. Comment peut-on y parvenir? Nous avons mis au point un catalogue par modules, où tout le projet de police se trouve ventilé. C'est un document évolutif qui contient de nombreux modules concernant les détails de la formation, de la reconstruction et de l'équipement.

J'ai eu l'occasion de communiquer ce catalogue à un certain nombre de pays concernés en me rendant dans les capitales qui avaient manifesté un intérêt. Je voudrais saisir cette occasion pour informer le Conseil que le catalogue peut à présent être obtenu auprès de notre mission auprès de l'ONU à New York, auprès des ambassades des membres du Conseil à Berlin, ainsi qu'à travers notre ambassade et le bureau de projet de police à Kaboul.

Nous tenons des réunions périodiques à Berlin avec les pays qui ont participé au projet de police. Lors de la dernière réunion, 16 pays étaient présents. Ce n'est pas un cercle fermé, et j'invite tous les membres à nous indiquer s'ils peuvent faire quelque chose pour appuyer ce projet. Je suis relativement certain que dans

ce catalogue des modules, il y en a un qui répond aux exigences et aux possibilités existantes.

(l'orateur poursuit en français)

Quant à la question posée par le représentant de la France sur le décret présidentiel, M. Guéhenno a déjà fait quelques remarques à ce sujet car il s'agit d'un décret présidentiel en préparation. Il n'est pas probablement pas propice d'aborder davantage de détails ici en séance ouverte. Mais en ce qui concerne le conseil que nous avons donné à l'Administration à Kaboul, je suis prêt à en faire part aux membres du Conseil de sécurité au cours de la séance qui suivra.

(l'orateur reprend en anglais)

Le représentant de la Russie s'est interrogé sur la coopération entre l'Afghanistan et ses voisins en ce qui concerne la police et le secteur des services. Le représentant de la Guinée a également mentionné cette question de coopération, notamment s'agissant de la lutte contre les stupéfiants. La coopération dans le passé a été tout à fait insuffisante. Il faut qu'elle soit développée.

Dans mon exposé, j'ai dit que le système d'information de la police (POLIS) qui est en train d'être mis en place fournit l'infrastructure nécessaire pour relier Kaboul aux provinces. Il fournit également le logiciel nécessaire pour aller au-delà des frontières et relier les pays voisins au système d'information afghan.

Un deuxième aspect de cette coopération régionale est à l'étude, grâce, entre autres, à un projet de conférence régionale relatif à la police en Afghanistan, qui devrait se tenir pendant le deuxième ou troisième trimestre de cette année, dans un pays de la région qui a des relations diplomatiques tant avec l'Afghanistan qu'avec tous ses voisins.

Le représentant du Mexique m'a interrogé sur le lien entre la police nationale et les forces de police provinciales. Je n'ai peut-être pas été suffisamment clair dans mon exposé : le projet vise à créer une police nationale unique pour l'ensemble du territoire. Les

forces provinciales feront partie de cette force de police nationale. Le plan n'est pas d'avoir des forces de police indépendantes dans les provinces, comme c'était le cas dans le passé. Il n'y aura qu'une seule et unique force de police nationale sous le commandement des autorités de Kaboul qui, bien sûr, désigneront les commandants des polices régionales qui relèveront à leur tour du commandement central à Kaboul. Comme l'a déclaré le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, la mise en place de ce projet reste bien sûr l'un des principaux obstacles auxquels nous sommes confrontés.

Le représentant de la Chine a demandé ce que l'on peut faire pour que l'Afghanistan tire pleinement parti de son adhésion à l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). L'Allemagne a aidé l'Afghanistan l'an dernier à remplir les conditions voulues pour adhérer à INTERPOL. L'Afghanistan est devenu membre de cette organisation lors de la conférence qui s'est tenue en octobre dernier. Un aspect du projet de relèvement de la police consiste à mettre en place une unité INTERPOL au Ministère de l'intérieur afghan. Nous espérons qu'avec la mise en œuvre de ce projet, l'Afghanistan sera en mesure de tirer pleinement parti de son adhésion à INTERPOL ce qui, bien sûr, est tout à fait important pour la lutte contre les stupéfiants, qui est un problème international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie les trois intervenants de leurs très précieuses informations.

Conformément à l'accord préalablement conclu, je vais lever à présent la séance et convoquer une brève séance privée du Conseil de sécurité afin que l'Ambassadeur Braun puisse fournir au Conseil un complément d'information. J'invite les personnes qui ne sont pas membres du Conseil, les observateurs et les représentants de la presse à quitter la salle.

La séance est levée à 12 h 30.